

LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°17-130419 : Budgets Annexes du lotissement de la Petite Plaine/ Approbation du Budget Primitif 2019

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 24.

Absent (s) : 01

Procuration (s) : 04

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le TREIZE AVRIL à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Éric BOYER conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM17-130419-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

Affaire n° 17-130419 :
Budgets Annexes du lotissement de la Petite Plaine/ Approbation du Budget Primitif 2019

Nota Bene : Ce rapport tient compte du rejet par le Conseil Municipal du 8 avril 2019 du compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement de la Petite Plaine. Le rapport initial comprenait la reprise des résultats constatés au compte administratif 2018.

Le présent budget ne reprend plus les résultats du compte administratif 2018.

La commune a créé en 2017 un budget annexe relatif au lotissement communal situé à la Petite Plaine (Allée des Chênes). Ce budget a enregistré ses premières opérations au cours de l'exercice 2017.

La surface envisagée du lotissement est d'environ 5 400 m² et 10 parcelles seront proposées à la vente. Les inscriptions budgétaires relatives à l'exercice 2019, intégrant également la reprise du solde d'investissement 2018 reporté, sont les suivantes :

Section de fonctionnement :

Les dépenses :

- Acquisition du foncier au budget Ville: 307 905 €
(chap.011-article 6015)
- Réalisation des études manquantes : 5 000 €
(chap.011-article 6045)
- Variation du stock d'études et de terrains en cours au 31/12/2018 : 53 155,36 €
(chap.042-article 7133)

Les recettes :

- Variation du stock d'études et de terrains en cours au 31/12/2019 : 366 060,36 €
(chap.042-article 7133)

Section d'investissement :

Les dépenses :

- Constatation du stock de terrains en cours au 31/12/2019 : 309 485,00 € (chap. 040-
article 3351)
- Constatation du stock d'études en cours au 31/12/2019 : 56 575,36 € (chap. 040-article
3354)

Les recettes :

- Annulation du stock de terrains en cours au 31/12/2018 : 1 580,00 € (chap. 040-article
3351)
- Annulation du stock d'études en cours au 31/12/2018 : 51 575,36 €
(chap.040-article 3354)
- Dettes envers le budget principal : 312 905 €
(chap.16-article 168748)

Il faut noter que le budget principal verse une avance remboursable au budget annexe du lotissement qui reversera les sommes avancées lorsque les parcelles auront été vendues aux futurs acquéreurs.

Le montant global du budget primitif 2019 s'élève ainsi à 732 120,72 €.

Il convient de souligner que les inscriptions budgétaires seront réajustées lorsque l'ensemble des coûts et les modalités de financement seront définitivement arrêtés.

Ci-dessous le détail des inscriptions par chapitre :

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20190413-DCM17-130419- DE Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	312 905,00	042	Opérations d'ordre entre section	366 060,36
042	Opération d'ordre entre section	53 155,36			
	TOTAL	366 060,36		TOTAL	366 060,36

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	BP 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019
040	Opérations d'ordre entre section	366 060,36	16	Emprunts et dettes assimilées	312 905
			040	Opération d'ordre entre section	53 155,36
	TOTAL	366 060,36		TOTAL	366 060,36

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à **partir de l'affaire 08**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

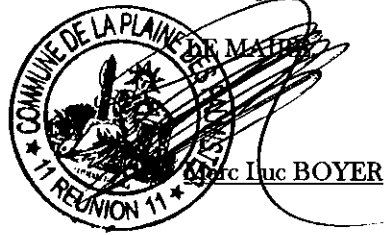
Par 11 voix POUR (Marc Luc BOYER, Maire - André GONTHIER conseiller municipal - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Laurence FÉLICIDALI 2^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETE conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal) **17 CONTRE** (Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Victorin LEGER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale) :

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM17-130419-DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

- A LA MAJORITÉ ABSOLUE les membres du Conseil Municipal ayant voté CONTRE, l'affaire est donc rejetée ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme



Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM17-130419-
DE
Date de télétransmission : 16/04/2019
Date de réception préfecture : 16/04/2019

D2 - ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice 29
 Nombre de membres présents 24
 Nombre de suffrages exprimés 28
 VOTES : Pour 11
 Contre 17
 Abstentions 00

Date de convocation : 09/04/2019

Présenté par le Maire (1),
 A Plaine des Palmistes le 13 avril 2019

Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
 A Plaine des Palmistes le 13 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal (2)

Magalie

Roland

Batista

Jean

[Signature]

[Signature]

Saint-Lambert

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Allegria pour proc. A l'occasion de la signature de la convention de coopération pour la promotion de la culture et de la publication le 16/04/2019

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture
 974-219740065-20190413-DCM17-130419-DE
 Date de télétransmission : 16/04/2019
 Date de réception préfecture : 16/04/2019